



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Montréal, le 28 mai 2012

L'Honorable France Charbonneau
Présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi
et la gestion des contrats publics dans l'industrie
de la construction
500, boulevard René-Lévesque Ouest
9^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande pour obtenir le statut d'intervenant

Madame la présidente,

Nous vous transmettons sous pli la demande de l'Union des municipalités du Québec en vue de se voir reconnaître un statut d'intervenant auprès de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

Nous espérons le tout conforme et nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La secrétaire de la Corporation et
Conseillère juridique principale,

M^e Diane Simard

p. j. (2)

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC**, personne morale ayant son siège
social au 680, rue Sherbrooke ouest, dans la
ville de Montréal;

Demanderesse

**DEMANDE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR OBTENIR LE STATUT D'INTERVENANT**
(Règles 16 et 17 des Règles de procédure de la Commission)

1. En vertu des articles 16 et 17 des Règles de procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, l'Union des municipalités du Québec (UMQ), sollicite un statut d'intervenant en regard de l'ensemble des travaux de la Commission.

I. COORDONNÉES DE L'UMQ

2. L'UMQ est une personne morale, régie par la partie III de la *Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38)*, et dont les coordonnées sont les suivantes :

Union des municipalités du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
Bureau 680
Montréal (Québec) H3A 2M7
Tél : 514-282-7700
Fax : 514-282-8893
dsimard@umq.qc.ca

II NATURE DE L'INTÉRÊT DE L'UMQ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

3. L'UMQ est un organisme représentant depuis sa fondation en 1919, les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Sa mission consiste à promouvoir le rôle fondamental des municipalités dans le progrès social et économique de l'ensemble du territoire québécois et de soutenir ses membres dans la construction de milieux de vie démocratiques, innovants et compétitifs.

4. Avec Montréal, qui vient d'annoncer son retour comme membre de l'UMQ, ses membres représentent 80 % de la population québécoise et 80 % du territoire québécois.
5. La structure de l'UMQ, par ses caucus d'affinité, est le reflet de la mosaïque municipale québécoise avec ses communautés métropolitaines, ses grandes villes, ses cités régionales, ses municipalités de centralité, ses municipalités locales et ses MRC.
6. En plus de contribuer, par des représentations pertinentes et constructives auprès du gouvernement, à l'amélioration continue de la gestion municipale, l'UMQ dispense une gamme variée de services conçus expressément pour ses membres, adaptés à leur réalité et à la spécificité de leurs besoins.
7. L'UMQ est également un carrefour de la réflexion municipale québécoise et favorise à cette fin la formation des élus municipaux et la diffusion de l'information, notamment par le biais de son site Internet (www.umq.qc.ca), de son bulletin électronique quotidien CarrefourMunicipal, de ses Info Express, de son magazine URBA, de ses Assises annuelles et de son salon Quartier municipal des affaires. Aussi, par son Centre de ressources municipales (CRM), l'UMQ propose aux municipalités un éventail de services visant à les informer et à les assister professionnellement dans la gestion courante et le développement de leurs activités en matière de ressources humaines et de relations de travail.
8. L'UMQ est un agent privilégié de communication entre les gouvernements et les municipalités.
9. L'UMQ a participé à tous les grands chantiers qui ont conduit aux modifications des règles actuelles en matière d'octroi de contrats municipaux.
10. Dans le cadre du plan d'intervention du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, sur l'octroi des contrats municipaux, l'UMQ a participé activement aux travaux du groupe-conseil (rapport Coulombe) mandaté pour examiner les règles d'octroi des contrats municipaux, recenser les expériences tirées d'autres législations et procéder à l'examen des façons de faire et des processus administratifs en matière d'octroi de contrats.
11. Elle a aussi participé aux commissions parlementaires portant sur les projets de loi 76 *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes publics*, 102 *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, 78 *Loi modifiant la loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques* et 109 *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.
12. De plus, en 2010, immédiatement après l'adoption des modifications législatives sur la gestion des contrats, l'UMQ a entrepris une tournée de formation auprès des élus afin de les informer des nouvelles règles.
13. En matière d'éthique, l'UMQ a siégé au Comité de suivi du rapport Gagné sur l'éthique en milieu municipal. Par la suite, elle a créé la Commission sur l'éthique de l'UMQ qui a notamment eu pour mandat d'élaborer le tronc commun d'un modèle de code d'éthique qui a été proposé aux membres de l'UMQ. Elle vient, par ailleurs, de terminer une tournée de formation sur l'éthique auprès de tous ses membres.

III STATUT REHCERCHÉ PAR L'UMQ ET MOTIFS JUSTIFIANT CETTE DEMANDE

14. Le décret 1119-2011 adopté le 9 novembre 2011 constituant la présente commission décrit le mandat de la Commission.
15. En vertu de ce décret, la Commission a notamment pour mandat d'examiner des pistes de solution et faire des recommandations en vue d'établir des mesures permettant d'identifier, d'enrayer et de prévenir la collusion et la corruption dans l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.
16. Or, l'UMQ jouit d'une expertise particulière qui peut aider la Commission à exécuter cet aspect particulier de son mandat.
17. De par sa mission, l'UMQ possède des connaissances exceptionnelles du monde municipal et plus particulièrement de la législation municipale entourant la gestion des contrats municipaux. L'UMQ siège d'ailleurs au Comité permanent sur les infrastructures (COP1), créé par le gouvernement et ayant notamment pour mandat d'identifier des pistes de solution pour améliorer la gestion des contrats dans le monde municipal.
18. Les dernières années ont été marquées par une série d'allégations faisant état de corruption, de collusion et de diverses malversations dans l'industrie de la construction.
19. Par ricochet, ces allégations ont entaché l'ensemble de la classe politique, tous paliers confondus, et ont exacerbé le cynisme de la population à l'égard de nos institutions publiques.
20. L'UMQ et les municipalités qu'elle représente sont extrêmement préoccupées par la situation actuelle.
21. L'UMQ juge important de préserver la confiance du public envers l'ensemble du milieu municipal et elle-même déploie de nombreux efforts pour valoriser le rôle des élus et des municipalités aux yeux des citoyens et citoyennes.
22. C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'UMQ a organisé en mars 2011, le premier Sommet sur le milieu municipal, qu'elle a par la suite mandaté un Comité des sages pour se pencher sur l'avenir des municipalités qui vient de remettre son rapport et qu'elle entend déposer à l'automne 2012 un Livre blanc sur l'avenir des municipalités.
23. L'UMQ souhaite collaborer activement aux différentes initiatives gouvernementales visant à renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques et notamment les municipalités.

IV CONTRIBUTION DE L'UMQ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

24. L'UMQ est susceptible de contribuer aux travaux de la Commission notamment en regard de ce qui suit :

- a) Présenter la législation municipale en matière d'octroi des contrats municipaux et être en mesure de répondre aux questions des commissaires sur tous ces aspects, tant théoriques que pratiques;
- b) Présenter des mesures permettant de préserver la confiance du public envers la démocratie et la gouvernance municipale;
- c) Présenter des pistes de solution pour prévenir la collusion et la corruption dans l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

V IDENTITÉ DE L'AVOCAT REPRÉSENTANT L'UMQ

25. L'UMQ est représentée par :

M^e Diane Simard
dsimard@umq.qc.ca
 Union des municipalités du Québec
 680 rue Sherbrooke ouest
 Bureau 680
 Montréal (Québec) H3A 2M7
 Tél : 514-282-7700, poste 235
 Cel. : 514-704-2275
 Fax : 514-282-8893

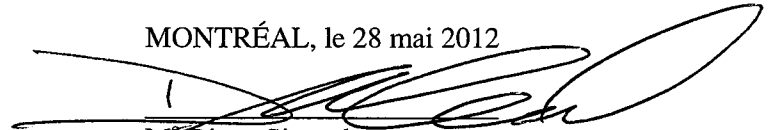
V1 CONCLUSIONS

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COMMISSION :

ACCUEILLIR la présente demande;

ACCORDER le statut d'intervenant à l'UMQ.

MONTRÉAL, le 28 mai 2012



M^e Diane Simard
 Procureur de l'UMQ
 680 rue Sherbrooke ouest
 Bureau 680
 Montréal (Québec) H3A 2M7
 Tél : 514-282-7700, poste 235
 Cel. : 514-704-2275
 Fax : 514-282-8893

AFFIDAVIT

Je, soussignée, DIANE SIMARD, secrétaire de la Corporation et conseillère juridique principale, à l'Union des municipalités du Québec, exerçant ma profession, au 680, rue Sherbrooke ouest, bureau 680, à Montréal (Québec) H3A 2M7 déclare solennellement ce qui suit :

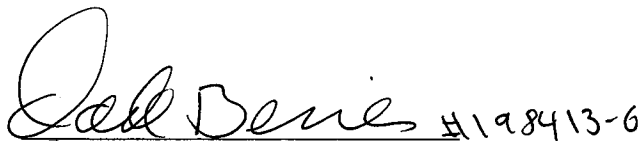
1. Je représente l'Union des municipalités du Québec aux fins de la présente demande en regard des travaux prévus par la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
2. J'ai pris connaissance des Règles de procédure de la Commission et je m'engage à les respecter;
3. Tous les faits mentionnés à la présente demande et au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ



M^e Diane Simard, avocate
Union des municipalités du Québec

Affirmé solennellement devant moi,
Montréal, ce 28 mai 2012



M^e Claude Bernier, avocat #198413-6

**Commission d'enquête sur l'octroi et la
gestion des contrats publics dans l'industrie
de la construction**

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Demanderesse

**DEMANDE POUR OBTENIR LE STATUT
D'INTERVENANT
(Règles 16 et 17 des Règles de procédure de la
Commission)**

ORIGINAL

**Union des municipalités du Québec
680, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 680
Montréal (Québec) H3A 2M7**



M^c Diane Simard